

Déclaration concernant le budget fédéral de 2015

Présentée par :

l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tél. : 1.613.820.2270 Téléc. : 1.613.820.7244



I. Introduction et résumé

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) représente plus de 68 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs, professionnels et autres employés travaillant dans plus de 120 établissements postsecondaires répartis dans toutes les provinces du Canada. À l'ACPPU, nous nous engageons activement à améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire, à en accroître l'accessibilité et à défendre la liberté académique.

Après plusieurs années d'austérité budgétaire, le budget de 2015 devrait afficher un excédent. La résorption du déficit est en grande partie attribuable aux coupes draconiennes faites ces dernières années dans les institutions et les programmes gouvernementaux. Une fois l'équilibre budgétaire rétabli au niveau fédéral, il sera alors temps de réinvestir dans les communautés, y compris les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche, qui ont été sacrifiées au profit de la réalisation de cet objectif national.

Dans un contexte d'incertitude économique persistante, de chômage élevé et de creusement des inégalités sociales, le gouvernement fédéral doit mettre l'économie nationale sur la voie d'une croissance durable en donnant la priorité aux investissements pour stimuler l'emploi par les programmes en éducation et en recherche. Il en a les moyens, et cela permettrait de compenser certaines mesures d'austérité décrétées par les provinces.

L'ACPPU recommande au gouvernement fédéral d'élaborer une stratégie pancanadienne pour donner un nouvel élan à la recherche scientifique et améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire et son accessibilité. Cette stratégie devrait comporter les éléments suivants :

- une hausse de 500 millions de dollars du financement de la recherche fondamentale axée sur la découverte, octroyés par l'entremise du CRSH, du CRSNG et des IRSC;
- l'adoption d'une loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire qui, inspirée de la *Loi canadienne sur la santé*, énoncerait les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux, préciserait les attentes à leur endroit, établirait des normes et des principes pancanadiens et fixerait des formules de financement stable et à long terme;
- l'élargissement du Programme canadien de bourses aux étudiants dans le but d'offrir une aide accrue aux étudiants des familles à revenu faible et moyen et toute l'aide financière nécessaire à tous les étudiants autochtones admissibles.

II. Une stratégie pancanadienne pour l'éducation postsecondaire et la recherche

A. Investir dans la recherche scientifique

Dans le budget de 2009, les crédits accordés aux trois conseils subventionnaires avaient été réduits de 147,9 millions de dollars sur trois ans, entraînant ainsi la suppression

d'un certain nombre de programmes de financement de la recherche fondamentale. Une fois les montants corrigés en fonction de l'inflation, le financement de base de ces conseils a fondu progressivement au cours des huit dernières années. Tous les budgets adoptés depuis 2007 (à une seule petite exception en 2009) ont imposé des coupes : les fonds alloués au CRSH ont chuté de plus de 10 % en chiffres absolus, tandis que l'aide financière de base octroyée au CRSNG et aux IRSC a diminué de 4,4 % et de 7,5 % respectivement.

Financement de base des conseils subventionnaires, 2007-2015 (en millions de dollars constants de 2010)									
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2007-2015
CRSH	383,7	358,1	368,1	359,4	355,6	351,5	348,9	343,5	-10,5 %
CRSNG	1057,9	1051,5	1042,3	1050,2	1030,8	1018,9	1015,2	1011,4	-4,4 %
IRSC	1017,8	989,8	1020,1	1026,9	953,0	969,4	947,7	941,6	-7,5 %
Coûts indirects	327,9	335,7	330,9	324,9	322,6	318,9	315,0	320,4	-2,3 %
Total	2787,2	2735,0	2761,5	2761,4	2662,1	2658,7	2626,8	2616,8	-6,1 %

Alors que les crédits alloués à la recherche fondamentale sont nettement insuffisants, le gouvernement procède à de nouveaux investissements dans la recherche qui semblent porteurs de valeur commerciale immédiate. Une telle stratégie reflète toutefois une vision étroite et à court terme du progrès scientifique qui fait abstraction de la valeur de la recherche fondamentale non orientée. Les rayons X, le nylon, le Téflon, la technologie GPS, l'informatique, la supraconductivité et l'imagerie médicale ne sont que quelques exemples d'innovations qui ont vu le jour à la suite de résultats imprévus de travaux de recherche fondamentale.

Cet état de choses explique pourquoi au Canada les chercheurs universitaires demeurent vivement préoccupés par la tendance croissante du gouvernement à restreindre indûment les fonds destinés à la recherche et à faire fi du processus d'évaluation par les pairs. Au lieu de laisser les scientifiques déterminer les sujets de recherche qui méritent le plus d'être financés, le gouvernement exige de plus en plus des organismes subventionnaires qu'ils dirigent vers des disciplines et des sujets précis les fonds qu'il entend leur octroyer. Et il est encore plus inquiétant de constater que le gouvernement accorde arbitrairement certains crédits à des projets ou établissements en particulier.

Le gouvernement a annoncé, dans son budget de 2014, la création du fonds d'excellence en recherche Apogée Canada. Si l'ACPPU se réjouit de l'octroi de 1,5 milliard de dollars supplémentaires au titre des subventions de recherche, elle observe cependant que 1) la plus grande partie de ces fonds sont promis sur dix ans et que 2) le programme est conçu de telle sorte que le financement vise essentiellement un groupe restreint d'universités au

détriment des chercheurs en poste dans tous les autres établissements. Nous recommandons par conséquent d'inclure dans le budget de 2015 des mesures permettant de débloquer à plus court terme une plus grande partie de ces fonds et d'embaucher beaucoup plus de chercheurs dans beaucoup plus d'établissements.

L'ACPPU est vivement préoccupée par les informations indiquant que les budgets consacrés aux programmes scientifiques gouvernementaux ont été amputés de 1 milliard de dollars et que 4 000 scientifiques ont été mis à pied depuis 2006. Nous trouvons également inquiétant le manque d'engagement du gouvernement à soutenir ses scientifiques pour qu'ils produisent des données indépendantes et fiables. Les compressions budgétaires au ministère des Pêches et des Océans tout comme les réductions des effectifs et des services à Statistique Canada, dont l'élimination du long formulaire de recensement obligatoire, sont autant d'obstacles qui entravent l'accomplissement des travaux de recherche destinés à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Le gouvernement fédéral doit réinvestir dans ses propres programmes de recherche et permettre à ses scientifiques de transmettre librement au public des connaissances et des avis scientifiques fiables et indépendants.

Afin que la population canadienne puisse tirer avantage de la recherche scientifique, l'ACPPU recommande au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

- accroître de 500 millions de dollars les fonds de recherche fondamentale versés aux trois conseils subventionnaires du Canada;
- veiller à ce que les fonds de recherche soient alloués par les organismes subventionnaires du Canada et à ce que toute décision concernant les priorités, les projets, les programmes et les bourses soit prise par la communauté scientifique et en fonction de critères fondés sur le mérite;
- cesser de bâillonner les scientifiques fédéraux, réinvestir dans les activités scientifiques gouvernementales et rétablir le long formulaire de recensement obligatoire.

B. Accroître le soutien fédéral à la formation postsecondaire

Les établissements postsecondaires canadiens ne sont pas au bout de leurs peines financières. Bon nombre d'entre eux procèdent à des gels d'embauche, à des mises à pied et à des réductions de services qui mineront sérieusement la qualité de leur enseignement. Par ailleurs, bien des gouvernements provinciaux disent vouloir limiter la hausse du financement des établissements postsecondaires.

Le financement public des universités et des collèges canadiens est insuffisant. Prenons pour exemple le fait qu'en 1990 les subventions constituaient jusqu'à 80 % des revenus de fonctionnement des universités, alors qu'en 2012 elles en représentaient à peine 55 %.

Ce recul tient en grande partie à la diminution des transferts d'argent du gouvernement fédéral aux provinces qui a commencé dans les années 1990. Bien que le gouvernement actuel ait rétabli depuis une partie du financement, les transferts fédéraux pour l'enseignement postsecondaire demeurent lamentablement bas par rapport aux années précédentes, compte tenu de l'inflation et de la croissance démographique. La part actuelle du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) réservée à l'enseignement postsecondaire – environ 3,8 milliards de dollars en 2014-2015 – accuse un manque de plus de 500 millions de dollars par rapport aux niveaux de financement de 1992-1993 (une fois l'inflation et la croissance démographique prises en considération). De plus, cette part du TCPS est censée augmenter de 3 % seulement par an – un taux qui ne tient pas compte adéquatement de la hausse des droits de scolarité et de la popularité accrue des études postsecondaires. Cette indexation ne répond pas aux besoins des provinces.

Le gouvernement fédéral doit corriger ce déséquilibre fiscal et, à tout le moins, maintenir le facteur de progression actuel pour le TCPS. Il doit dans les années à venir envisager une augmentation du facteur de progression qui reflète de manière plus exacte la croissance enregistrée dans le secteur de l'éducation postsecondaire. L'ACPPU recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent conjointement une stratégie pancanadienne pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire. Dans un premier temps, le gouvernement fédéral doit se montrer disposé à octroyer un soutien financier plus adéquat à l'intention des universités et des collèges. L'ACPPU recommande en outre que les transferts fédéraux en espèces au titre de l'éducation postsecondaire augmentent de 500 millions de dollars durant l'exercice 2015-2016 afin de ramener le financement aux niveaux de 1992-1993. Au cours des trois exercices suivants, le gouvernement fédéral devrait accroître et maintenir ces fonds à 0,5 % du PIB - un niveau de financement comparable à celui de la fin des années 1970 et du début des années 1980.

L'ACPPU reconnaît qu'à l'heure actuelle le gouvernement fédéral n'arrive pas à corriger le sous-financement des universités et des collèges canadiens parce que la façon dont les crédits sont versés aux provinces présente des lacunes fondamentales. Sous sa forme actuelle, le TCPS est un mécanisme de financement global et inconditionnel. Les provinces ont carte blanche pour dépenser l'argent; elles ne sont même pas tenues de consacrer à l'enseignement postsecondaire les fonds reçus à ce titre. Il en va tout autrement dans le cas des soins de santé, dont les fonds proviennent d'une enveloppe distincte - le Transfert canadien en matière de santé - et sont régis par des normes nationales énoncées dans la *Loi canadienne sur la santé*. L'ACPPU recommande de substituer au TCPS des fonds distincts et autonomes pour les services sociaux et l'enseignement postsecondaire. Le nouveau transfert pour l'enseignement postsecondaire devrait être régi par une loi sur l'enseignement postsecondaire qui, établie sur le modèle de la *Loi canadienne sur la santé*, énoncerait les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, préciserait les attentes

à leur endroit, établirait des normes pancanadiennes, promulguerait des mécanismes de mise en application, fixerait des formules de financement stable et à long terme, et prévoirait la création d'un conseil consultatif de l'enseignement postsecondaire au sein duquel les provinces seraient représentées.

C. Améliorer l'accessibilité

La réduction du financement public des établissements postsecondaires a entraîné des hausses sans précédent des droits de scolarité. La moyenne des frais exigés des étudiants du premier cycle dans l'ensemble du pays s'est démesurément accrue de plus de 500 % depuis 1990-1991, passant de 1 200 \$ à plus de 6 000 \$. Les étudiants inscrits à des programmes professionnels subissent des hausses de frais encore plus vertigineuses.

Il est plus que jamais nécessaire de faire des études universitaires ou collégiales pour intégrer le marché du travail. Un nombre croissant de Canadiens veulent se perfectionner et poursuivre des études dans des établissements d'enseignement postsecondaire, mais beaucoup n'en ont pas les moyens à cause des frais de scolarité et de subsistance trop élevés.

Le budget de 2014 n'a apporté pratiquement aucun soutien aux étudiants qui doivent composer avec d'importantes dettes, des droits de scolarité et d'autres coûts en hausse. Dans son budget de 2015, le gouvernement devrait s'attacher prioritairement à bonifier le soutien qu'il accorde par l'entremise du Programme canadien de bourses aux étudiants. Le niveau d'aide offert aux étudiants à faible revenu se limite à 2 000 \$ par an, ce qui correspond à moins de la moitié des droits de scolarité exigés dans la plupart des provinces. L'ACPPU recommande que ce maximum soit porté à 6 000 \$, compte tenu des droits de scolarité moyens actuellement exigés au premier cycle.

Par ailleurs, l'État doit faire plus pour atténuer la montée rapide de la dette d'études. Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux s'empressent d'adopter une stratégie concertée pour financer plus adéquatement les universités et les collèges afin que les droits de scolarité puissent être abaissés et que plus d'étudiants bénéficient de bourses suffisantes. Dans l'intervalle, les étudiants qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs prêts doivent recevoir une aide mieux adaptée. En plus de relever de beaucoup les plafonds de revenu servant à déterminer l'admissibilité à l'exemption d'intérêts sur les prêts étudiants, le gouvernement fédéral devrait réduire les taux d'intérêt sur les prêts obtenus du Programme canadien de prêts aux étudiants et augmenter le montant maximal de réduction de la dette pour les emprunteurs qui éprouvent des difficultés à rembourser leurs prêts.

La hausse des droits de scolarité impose un fardeau excessif aux étudiants autochtones du Canada. Les fonds versés aux conseils de bande pour aider financièrement les étudiants des Premières Nations plafonnent malgré la montée en flèche des droits de

scolarité. Résultat : des milliers d'étudiants admissibles demeurent sur des listes d'attente pour obtenir l'argent qui leur permettrait de poursuivre des études postsecondaires. Le temps est venu pour le gouvernement fédéral de respecter ses engagements historiques envers les Premières Nations du Canada, de reconnaître l'éducation comme un droit issu des traités et d'accorder le soutien financier nécessaire. Comme l'a fait remarquer l'Assemblée des Premières Nations, investir dans l'éducation est non seulement profitable aux collectivités autochtones, mais aussi bénéfique pour la pérennité de l'économie canadienne.

III. Conclusion

Le budget de 2015 doit répondre aux besoins urgents de l'éducation postsecondaire et de la recherche. Pour la première fois depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral dispose clairement de la latitude financière nécessaire pour faire les investissements qui s'imposent dans ce secteur. L'insuffisance chronique des fonds accordés aux organismes subventionnaires et la réorientation des ressources affectées à la recherche scientifique fondamentale continuent de nous alarmer. En l'absence d'investissements dans la recherche indépendante approuvée par des pairs, il sera de plus en plus difficile pour le milieu scientifique de servir l'intérêt public en faisant progresser les connaissances et en favorisant le développement économique, social et culturel du Canada.

Le présent document est respectueusement soumis au nom de
l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

Le président,



Robin Vose

Le directeur général,



David Robinson